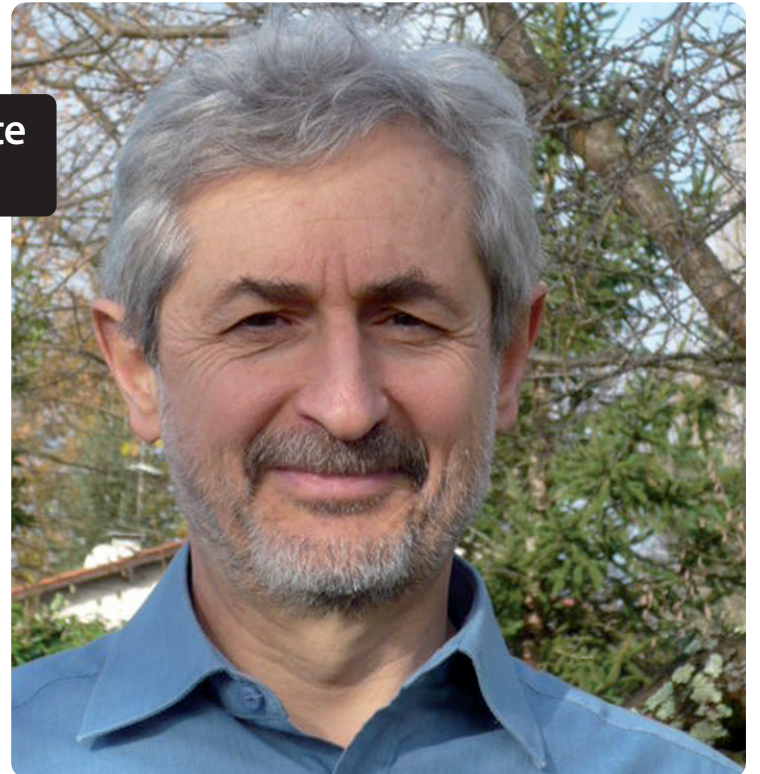


Actualité | Berriak

Entretien avec Jean-Marie Harribey, économiste et co-président du Conseil scientifique d'Attac



© DR

"Les protections du travail ne créaient pas du chômage"

Jean-Marie Harribey, économiste et co-président du Conseil scientifique d'Attac, revient sur les enjeux de la loi Travail. Il considère que le projet de loi a pour but de flexibiliser davantage le marché du travail. Un pas supplémentaire dans la remise en question des acquis sociaux. Or, les réformes libérales et mesures d'austérités augmentent les inégalités et fragilisent l'activité économique. Pour l'économiste, le temps est venu de "réfléchir aux conditions permettant de créer des emplois utiles" et de "s'engager dans une véritable transition sociale et écologique".

Cela fait plusieurs mois que nous assistons à une offensive orchestrée qui cherche à désigner le code du travail comme l'obstacle majeur à la création d'emplois. Quel est le but de cette offensive ?

Jean-Marie Harribey : Cette offensive s'inscrit dans le cadre des réformes néolibérales consistant à libéraliser et flexibiliser toujours davantage le travail, considéré comme une marchandise, de telle sorte que la compétitivité, c'est-à-dire la rentabilité du capital, soit assurée au plus haut niveau possible fixé par les exigences des grands groupes industriels et fi-

nanciers. Le chômage pèse sur les salaires et sur les conditions de travail qui se dégradent partout, mais le patronat et le gouvernement veulent faire un pas de plus pour démolir les conquêtes sociales : les retraites, la couverture maladie et maintenant le droit du travail.

Le code du travail est-il un obstacle à la création d'emplois ?

J-M.H : Pas du tout. Et le comble est que cette assertion est démentie par les études du FMI ou de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement éco-

nomiques). Ces deux institutions, peu suspectes de subversion, ont montré que les protections du travail ne créaient pas du chômage, que les réformes libérales augmentaient les inégalités qui sont préjudiciables à l'activité économique, donc créatrices de chômage et non pas d'emplois. Les experts ne sont pas à une contradiction près puisque, dans le même temps, ils exhortent les gouvernements, dont celui de la France, à flexibiliser toujours davantage le "marché" du travail. Aveugles et sourds, patronat et gouvernement invoquent les exemples d'autres pays ayant "ré-

formé". Mais l'Espagne compte encore 21 % de chômeurs et la légère diminution de ce taux ne doit rien à la flexibilisation du travail, mais à la reprise de la croissance prévisible après une énorme récession. L'Italie de Renzi a imposé le contrat unique à protection croissante, c'est-à-dire sans protection au début. Qu'ont fait les employeurs ? Ils ont licencié pour réembaucher aux nouvelles conditions. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont créé une grande masse de mini-jobs et, de plus, cette dernière fait travailler en sous-traitance les salariés des anciens pays de l'Est.

Quelle est l'origine et la fonction exacte du code du travail ?

J-M.H : Le code du travail a été progressivement institué depuis le début du XX^e siècle lorsqu'il s'est agi de protéger les travailleurs d'une part des risques physiques (accidents, maladie) et d'autre part du pouvoir arbitraire patronal. Ce second point est très important car le travailleur salarié est juridiquement subordonné à son employeur. Cet état de subordination est fixé dans son contrat de travail. C'est pour contrebalancer (un peu) cette subordination que, progressivement, le droit du travail fut



Berriak

